

M. et Mme ENGEL Marc

tel : XXXXXXXX

tel portable : XXXXXXXX

<http://www.location-grand-bornand.balades-vacances.fr/>

digicode porte chalet: Cxxxx (la grande clef ouvre également)

Mont Saint Aignan le x Mois 2023

à M. locataire saisonnier

adresse :

tel: .....

tel portable: xxxxxx

email: SPECIMEN

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre studio dont vous trouverez la description complète sur la fiche jointe.

Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations:

Séjour du: \_ .... 2023 arrivée après 16h au \_ ..... 2023 départ avant 10 heures  
pour: \_ adultes et \_ enfants

Appartement dans résidence: <b>LE GRIZZLI ref 328/001</b>	
Situation: <b>Le GRAND BORNAND –Sur Villeneuve (village)</b>	
Niveau de confort: <b>2 étoiles NN</b> Capacité: <b>4 personnes</b>	Animaux refusés
Balcon    Casier à skis	Parking
Total location (toutes charges comprises )	.....
Option: Fourniture draps : <b>refusée</b>	
Caution	120€
Taxe de séjour en sus à régler lors de la remise des clefs:	0,9€par personne (>18ans) et par nuitée
ARRHES (30%):	..... €
Solde à régler à votre arrivée:	..... €

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si nous recevons à notre adresse avant le .....

- un exemplaire du présent contrat daté et signé (second exemplaire gardé par le client)
- Un versement (chèque français ou carte bancaire sur site Paypal) à notre ordre de .....€correspondant aux arrhes de cette location (30% du prix total)

Au delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du logement à notre convenance.

A votre arrivée notre mandataire sur place, vous remettra les clefs et se chargera de l'encaissement du solde et de la taxe de séjour. C'est également eux qui pourront intervenir en cas d'incidents techniques. Nous vous conseillons de reprendre contact avec eux quelques jours avant votre arrivée afin de vous entendre sur un rendez-vous.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez des renseignements ou précisions supplémentaires. N'hésitez pas non plus à nous téléphoner si, sur place, vous avez un petit souci avec un appareil (exemple : ouverture compteurs, fusibles-disjoncteurs etc..). Un cahier des questions les plus fréquentes est aussi disponible avec les modes d'emploi sous la TV.

Je soussigné M. .... déclare être d'accord sur les termes du contrat après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant au verso du présent document.

A Mont Saint Aignan le :

M. ENGEL

A ..... le .....

(signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

(signature du propriétaire)

## Descriptif de la LOCATION



### 328/001

- Secteur géographique : Sur Villeneuve (Village)
- plan sur: <http://www.location-grand-bornand.balades-vacances.fr/carte.html>
- Libellé : studio                      Nombre de pièce : 1
- Capacité maximum : 4 pers.
- Surface (hors sanitaire) : 23 m<sup>2</sup>
- Surface : surface totale : 26 m<sup>2</sup>
- Exposition : sud
- Etage : 1er étage
- catégorie de confort : 2 étoiles NN-2023
- Type de résidence : Appartement dans résidence
- Distances : Office de Tourisme à 800 m - Télécabines à 1400 m - Aire de loisirs à 1000 m
- Equipement séjour / salon :
  - télévision
  - prise tv
  - lecteur DVD
- Equipement cuisine :
  - coin-cuisine (2 plaques)
  - mini-four
  - micro-ondes
  - réfrigérateur
  - lave-vaisselle
- Nombre de salle de douche : 1    Nombre de toilettes : 1
- Equipements sanitaire : 1 douche
  - 1 wc dans salle d'eau
- Equipement divers : balcon
  - appartement non fumeur
  - meublé de jardin
  - appartement sans moquette
  - téléphone (France hors numéros spéciaux)
  - Internet/WIFI
- Equipement résidence :
  - place de parking
  - chauffage central
  - casier à ski
- Animaux refusés
- Charges comprises
- Caution : 120 €
- Ménage : ménage en fin de séjour à effectuer
- Couchages:
  - Séjour: 1 canapé BZ 2 personnes
  - Entrée: 2 lits superposés (2x1 personne)

## CONDITIONS GENERALES»

**Arrhes** : le versement de 30 % d'arrhes est exigé pour que la réservation soit ferme et définitive.

Le solde du prix du séjour doit directement être réglé au propriétaire ou à son mandataire lors de la remise des clés, sauf avis contraire du propriétaire stipulé sur son contrat de location.

**Conclusion du contrat**: La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire les arrhes de 30% du montant total de la location et un exemplaire signé du contrat avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire.

**Annulation** : Les arrhes versées à hauteur de 30% restent définitivement acquises..

**Durée du séjour**: Le locataire signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Arrivée**: Le locataire doit, dans la mesure de ses moyens, se présenter à l'heure du rendez-vous pris avec le propriétaire ou son mandataire. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire ou le mandataire. Un numéro de téléphone lui est communiqué à cet effet.

**Règlement intérieur** : Le client s'engage à se conformer et à respecter le règlement intérieur de l'immeuble, de la résidence et de manière générale du logement qui lui est loué.

**Utilisation des lieux**: Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Assurances**: Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance "type villégiature" pour ces différents risques.

**Litige** : Tout litige ou toute contestation résultant de l'exécution ou de la résiliation des présentes relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Grand Instance d'Annecy.

**Téléphone et Internet**: Le téléphone vers les fixes de France (hors numéros spéciaux) et l'Internet/WIFI sont fournis à titre gratuit. Le locataire signataire est responsable de leurs utilisations (téléchargements etc...) ainsi que des sites visités durant son séjour. Les éventuels dysfonctionnements du réseau de communication ne peuvent donner lieu à des compensations.

## CONDITIONS PARTICULIERES

**Personne supplémentaire** : Les appartements sont prévus pour la capacité définie dans la confirmation. Pour toute personne supplémentaire de plus d'un an, le propriétaire ou son mandataire est en droit de refuser la location ou de demander au client de verser le montant de la capacité supérieure. Le client a l'obligation d'informer par écrit le propriétaire ou son mandataire de l'hébergement de toute personne supplémentaire. A défaut, le propriétaire ou son mandataire peut refuser purement et simplement la location.

**Caution** : Une caution de 120€ est réclamée au client, lors de la remise des clefs.

Tous les bris ou détériorations éventuels, ainsi que les frais occasionnés par des dégradations pourront être déduits de cette caution sur demande du propriétaire après avis du mandataire

Il en est de même des frais de ménage exposés par le propriétaire ou son mandataire, si le logement n'a pas été laissé dans un état correct. Le propriétaire ou son mandataire n'a aucune obligation de restituer la caution le jour du départ du client, dans ce cas, le propriétaire ou son mandataire renvoient la caution dans les 14 jours.

**Dans les prix, ne sont pas compris** : La fourniture des draps et du linge de maison (possibilité de location dans la station) ainsi que la taxe de séjour.

Des draps et serviettes neufs peuvent exceptionnellement être fournis (option payante à préciser à la signature du contrat).